

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCPOM

en date du 18 Février 2008 à 18h30

L'an DEUX MILLE HUIT, le 18 FEVRIER, à dix-huit heures et trente minutes, les délégués des communes membres de la **Communauté de Communes du Pays Orne Moselle**, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes sur convocation en date du **1 Février 2007** qui leur a été adressée par le Président.

Sous la présidence de Monsieur FOURNIER

MEMBRES PRESENTS

Amnéville : MM ZIMOCH, FREMERY et M^{me} BELLONI,
Bronvaux : M. ARGUELLO,
Clouange : MM. DIEDRICH, MANFRIN, MULLER et M^{me} FERRARI,
Marange Silvange : MM. MULLER et MEOCCI,
Montois la Montagne : M. CUCCIA,
Moyeuve-Grande : MM. DROUIN, SANTARONI A., RIZZOTI, SCHMITT, SANTARONI M,
Moyeuve-Petite : M. JUNG,
Pierrevillers : MM. SERREDSZUM, et PELIZZARI,
Rombas : MM. FOURNIER, PIERON, BARTHELEMY, BRAUNSHAUSEN,
Roncourt : MM. HALTER et BALTIERI
Rosselange : MM. MATELIC, LUCONI, SCHONS et Mme SEEMANN,
Sainte Marie aux Chênes : MM. KLAMMERS, WATRIN, SUBTIL et M^{me} CADONA,
Vitry sur Orne : MM. CORRADI, WEYANT et LAZARUS

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION

M. BRUXMEIER à M. ZIMOCH	M ^{me} HUMBERT à M. SCHMITT
M. BRUM à M. MULLER	M. ROVIERO à M. DROUIN
M. LALLIER à M. MEOCCI	M ^{me} CASTAGNA à M. JUNG
M. VOLLE à M. CUCCIA	M. VADLINGER à M. BARTHELEMY

MEMBRES REPRESENTES PAR PROCURATION

M. FAVIER par M. FABIZ

ABSENTS EXCUSES : NEANT

ABSENTS : M^{mes} KLEIN et UHLENBUCH, MM. MUNSCH, KOLATA, PIERRE, ERBERSOLD, GIAVOLI, HENRY

Le Président ouvre la séance à 18h 37 et annonce les procurations.

Le Président indique que le quorum est atteint et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Président sollicite l'autorisation du Conseil communautaire d'ajouter un point à l'ordre du jour : « Point n°9 - Projet de fermeture de l'acierie électrique et du train à billettes d'ARCELOR MITTAL GANDRANGE – Motion de soutien ».

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte d'adjoindre ce point à l'ordre du jour

Le Président passe ensuite à l'examen des autres points de l'ordre du jour initial.

Approbation du Procès verbal de la séance du 17 Décembre 2007

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le procès verbal de la séance du 17 Décembre 2007.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le procès verbal de la séance du 17 Décembre 2007.

POINT N° 1 – Délibération 2008-01– Compte Administratif 2007 - Approbation

M DIEDRICH, Premier Vice Président, assure la présidence de l'assemblée et demande au Conseil de Communauté de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2007 qui est annexé au présent rapport et qui rend compte de l'exécution du budget comparée aux autorisations de dépenses et de recettes votées par l'assemblée communautaire dans le cadre du budget primitif et des décisions modificatives adoptées en 2007.

Ce compte fait apparaître :

- en section de fonctionnement : un excédent cumulé de	970.209,88 €
- en section d'investissement : un déficit cumulé de	664.940,24 €

Il convient de préciser que le déficit d'investissement a été déterminé en tenant compte des "restes à réaliser" de cette section, à savoir :

- en dépenses	1.723.899,60 €
- en recettes	2.175.838,00 €

L'existence de ce déficit s'explique par le fait que le "virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement" inscrit au Budget 2007 pour un montant de 777.510,22 €) n'a pas fait l'objet d'exécution budgétaire (dans le respect des règles de l'instruction budgétaire et comptable "M 14").

Il convient donc d'analyser ce "déficit" comme un besoin d'autofinancement qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée communautaire.

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé M.DIEDRICH, Premier Vice Président, et après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 42 voix « POUR »,

- APPROUVE le compte administratif 2007

POINT N° 2 – Délibération 2008-02– Compte de Gestion 2007 - Approbation

Le Président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir approuver le Compte de gestion 2007 établi par le Trésorier de Rombas, comptable de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

Ce compte est en tous points conformes au compte administratif établi par l'ordonnateur.

Il est donc proposé à l'assemblée communautaire de donner quitus au comptable pour sa gestion 2007.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 43 voix « POUR »,

- APPROUVE, le compte de gestion 2007 dressé par le Receveur Percepteur de Rombas,
- Et DONNE QUITUS au comptable pour sa gestion 2007.

POINT N° 3 – Délibération 2008-03– Affectation du résultat de l'Exercice 2007

Le Président rappelle que le compte administratif 2007 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 970.209,88 € et un déficit cumulé d'investissement, tenant compte des restes à réaliser de cette section, de 664.940,24 €.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur) ou en une dotation complémentaire en réserves.

Compte tenu de l'absence de déficit de fonctionnement reporté et de l'existence d'un déficit d'investissement de 664.940,24 € il est proposé à l'assemblée communautaire d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement | |
| Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé | 664.940,24 € |
| 2°) En excédent de fonctionnement reporté | |
| Compte 002 – Excédent reporté | 305.269,64 € |

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter, l'excédent de fonctionnement comme suit :

€	Excédent	Déficit
POUR MEMOIRE :RESULTAT ANTERIEUR (2006)		
-de fonctionnement(002)	590.177,07	0
-d'investissement(001)	0	1.841.168,94
RESULTAT DE L' EXERCICE 2007		
-de fonctionnement	380.032,81	0
-d'investissement	724.290,30	0
Fonct	970.209,88	
Inv	0	1.116.878,64
Résultat de clôture 2007	0	146.668,76
RESTES A REALISER DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT		
-en dépenses		1.723.899,60 /
-en recettes		2.175.838,00 /
SOLDE	451.938,40	0
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Le solde des restes à réaliser positif ou négatif s'ajoute à l'excédent ou au déficit d'investissement		
DEFICIT FINAL D'INVESTISSEMENT (001)		664.940,24
EXCEDENT FINAL DE FONCTIONNEMENT (002)	970.209,88	
EXCEDENT GLOBAL	305.269,64	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
1 Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement (art. 002 « déficit antérieur reporté »)		
2 Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art. 1068)	664.940,24	
AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT		
Également au compte 1068		
Ou à l'article 002 « Excédent antérieur reporté »	305.269,64 €	
	EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE (FONCTIONNEMENT)	

POINT N° 4 – Délibération 2008-04– Budget Primitif 2008

Le Président passe la parole à M. LUCONI pour la présentation du projet de Budget primitif 2008.

M. LUCONI indique que trois documents ont été transmis aux membres du conseil communautaire :

- le BP 2008 (document M 14),
- le projet de BP (document de travail),
- le rapport de présentation qui synthétise les deux documents précédents.

M. LUCONI, Vice Président chargé des finances précise, que le projet de Budget Primitif 2008 a été élaboré sur la base des orientations définies par l'Assemblée Communautaire le 17 Décembre 2007 lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2008 qui est soumis au Conseil de Communauté, s'élève globalement à **11.001.204,13 €**.

Les crédits d'investissement de 2007 reportés sur 2008 à hauteur de **1 723 899,60 €** ont facilité la poursuite des travaux et chantiers sans aucune interruption.

Les rattachements à l'exercice 2007 de charges, pour un montant de **931 806,84 €** et de produits, pour un montant de **147 147,57 €**, ont permis de clôturer l'exercice 2007 en respectant le principe de l'annualité budgétaire.

Ce projet de budget a été élaboré en respectant intégralement les orientations définies par l'assemblée communautaire le 17 décembre 2007 lors du débat d'orientation budgétaire, à savoir :

- la poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions défini dans le cadre du projet de territoire avec, notamment,
 - la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil des entreprises,
 - la valorisation de l'environnement (poursuite de l'élaboration du plan paysage, élaboration des cartes de bruit, réalisation d'une étude en vue du développement éventuel de parcs éoliens sur le territoire communautaire),
 - la poursuite de la mise en œuvre du P.L.H., (opération ravalement de façades, O.P.A.H., aide au surcoût foncier, mise en œuvre par l'EPFL d'un programme pluriannuel de maîtrise foncière.....),
 - la promotion de l'identité communautaire,
- L'achèvement des opérations d'investissement déjà engagées, à savoir :
 - dans le cadre de la compétence « développement économique » : poursuite de l'équipement des parcs d'activités existants,
 - dans le cadre de la compétence « environnement » :
 - Achèvement des travaux d'aménagement des berges de l'Orne (installation de mobilier urbain, aménagement de la berge en contrebas du pont des vannes),
 - dans le cadre de la compétence « Accompagnement urbain et paysager des grandes infrastructures routières » :
 - aménagement de giratoires et d'entrées de villes.
 - mise en œuvre d'une politique globale en termes de mobilier urbain (signalétique).

Il convient, par ailleurs, de préciser que ce budget reprend, comme l'an dernier, les résultats et les restes à réaliser de l'exercice précédent.

Il s'établit comme suit, au titre des opérations réelles :

DEPENSES TOTALES

11.001.204,13 €

RECETTES TOTALES

11.001.204,13 €

Il se ventile comme suit :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
- Section d'investissement	3.941.984,68	3.169.276,67
dont		
<i>en restes à réaliser 2007</i>	<i>1.723.899,60</i>	<i>2.175.838,00</i>
<i>en solde d'exécution 2007</i>	<i>1.116.878,64</i>	
- Section de Fonctionnement	7.059.219,45	7.831.927,46
Dont		
<i>En résultat de fonctionnement reporté</i>		<i>305.269,64</i>
TOTAL	11.001.204,13	11.001.204,13

soit une structure en pourcentage de **35,83 %** pour les dépenses d'**investissement** (13,49 % hors restes à réaliser et solde d'exécution 2007) et **64,17 %** pour les dépenses de **fonctionnement** (86,51 % hors restes à réaliser et solde d'exécution 2007).

DEPENSES

Les dépenses se répartissent ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 3.941.984,68 €
dont *1.101.206,44 € en opérations nouvelles*
1.723.899,60 € en restes à réaliser
et 1.116.878,64 € en déficit d'investissement reporté

Hors restes à réaliser et déficit d'investissement reporté, elles sont en **diminution de 73,99 %** par rapport au B.P. 2007 (4.234.398,07 €).

SECTION DE FONCTIONNEMENT 7.059.219,45 €

En **augmentation de 2,35 %** par rapport au B.P. 2007 (6.896.939,89€)

L'augmentation de l'ensemble des dépenses de fonctionnement a ainsi pu être limitée, malgré une augmentation prévisible d'environ 6 % du coût des prestations O.M., grâce à une meilleure maîtrise des autres dépenses de fonctionnement (à titre d'exemple : renégociation de l'ensemble des contrats d'assurance qui a permis une économie d'environ 30.000 €)

Hors compétence « déchets ménagers », les autres dépenses de fonctionnement sont ainsi en diminution de 7,26 %.

Il semble utile d'apporter quelques précisions sur les principales dépenses figurant dans ce projet de budget.

Cette présentation vous est proposée par fonctions correspondant aux compétences de la communauté.

Fonction 01 – Opérations non ventilables (fonctionnement : pages 1 et 2 – Investis. page 1)

Cette fonction, dont le total atteint

- En section de fonctionnement : 870.228,66 €
- En section d'investissement : 1.273.735,08 €

regroupe toutes les dépenses qui ne peuvent être classées dans les autres fonctions ; s'y retrouvent notamment l'ensemble des mouvements relatifs à la dette ainsi que l'autofinancement dégagé pour le financement des dépenses d'investissement (prélèvement et amortissement, pour un montant de 772.708,01 €, ainsi que le déficit d'investissement de l'exercice 2007 reporté (1.116.878,64 €).

Les principales dépenses inscrites à cette fonction sont les suivantes :

- 96.520,65 € pour le remboursement des intérêts de la dette;
- 156.856,44 € pour le remboursement, en capital, des mêmes emprunts.

Fonction 02 – Administration Générale (fonctionnement : pages 3 et 4 – Investis. page 2)

Cette fonction, dont le total atteint

- En section de fonctionnement : 1.055.950,00 €
- En section d'investissement : 22.350,00 € en inscriptions nouvelles
2.247,63 € en restes à réaliser

regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Communauté.

Les principales d'entre elles sont les suivantes :

En section de fonctionnement

- **217.650 €** de charges à caractère général qui sont constituées par les frais d'électricité, d'eau, de fournitures de bureau, de téléphone, d'affranchissement, de location, etc..., Le montant de ces charges a pu être diminué de 15,8 % par rapport à 2007, notamment grâce à la remise en concurrence des contrats d'assurance.
- **610.000 €** de charges de personnel.
- **228.300,00 €** d'autres charges de gestion courante, en augmentation de 1,33 %.

En section d'investissement

- **24.597,63 €** d'immobilisations incorporelles et corporelles : acquisition de mobilier, de matériel de bureau, de matériel informatique et de logiciel (nouveau logiciel de gestion des ressources humaines).

Fonction 023 – Information/communication (fonctionnement : pages 5 et 6 – Investis. page 3)

Les dépenses prévues dans cette fonction dont le total atteint

- en section de fonctionnement : 62.700 €
- en section d'investissement : 1.520 € en restes à réaliser

intègrent les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la politique globale de communication de la communauté.

Les principales d'entre elles sont les suivantes :

En section de fonctionnement

- **35.000 €** pour la communication événementielle,
- **17.700 €** pour la réalisation et la distribution du bulletin « Enjeux » (2 parutions),
- **10.000 €** pour la mise en réseau de l'offre culturelle

En section d'investissement

- **1.520 €** pour l'acquisition d'un logiciel de P.A.O.

Fonction 70 – Logement (fonctionnement : pages 7 et 8 – Investis. page 5)

Les crédits inscrits dans cette fonction dont le total atteint

- en section de fonctionnement : 97.500 €
- en section d'investissement : 58.962 € en restes à réaliser,
245.000 € en propositions nouvelles

concernent

En section de fonctionnement

- la mission de suivi et d'animation de l'opération « ravalement de façades » pour un montant de **9.500 €**
- la mission de suivi et animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, pour un montant de **45.000 € (60.000,00 € en année pleine)**.
- Une provision de **28.000 €** pour la mise en œuvre par l'E.P.F.L. d'un programme pluriannuel de maîtrise foncière,
- La mise en œuvre d'actions de communication pour l'opération ravalement de façades et l'OPAH pour un montant de **1.500,00 €**,
- Le versement de concours au C.L.L.A.J. et au C.A.L.M. (mise en place d'un « espace info énergie ») pour un montant de **13.500,00 €**

En section d'investissement

- le versement de fonds de concours aux particuliers dans le cadre de l'opération « ravalement de façades » pour un montant de **77.630 €** (50.130 € en restes à réaliser 2006 et 2007 et 27.500 € en crédits nouveaux),
- le versement de fonds de concours aux particuliers dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – « O.P.A.H. » - pour un montant de **90.000 €, (120.000,00 € en année pleine)**,
- la mise en œuvre de l'aide au surcoût foncier pour un montant de **100.000,00 €** (40.000 € au titre de 2007 et 60.000 € au titre de 2008)
- le reversement aux particuliers des subventions attribuées par la Région dans le cadre de l'opération ravalement de façades, pour un montant de **36.332,00 €** (8.832,00 € en restes à réaliser 2006 et 27.500 € en crédits nouveaux.

Fonction 810 – Aménagement de l'espace (fonctionnem.: pages 15 et 16 – Investis. page 7)

Cette fonction dont le total atteint

- en section de fonctionnement : 107.550,00 €
- en section d'investissement : 312.535,52 € en restes à réaliser
102.000,00 € en inscriptions nouvelles

Ces dépenses concernent

En section de fonctionnement

- pour **2.000,00 €** le coût des consommables pour le traceur S.I.G.,
- pour **5.150,00 €** le coût de la maintenance des logiciels S.I.G. et S.I.A.U.,

- pour **6.500,00 €** le coût de location des liaisons sécurisées pour le S.I.G. et le S.I.A.U.,
- pour **2.400,00 €** des honoraires de géomètres pour le S.I.G.,
- pour **36.000,00 €**, la réalisation, par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Messine (AGURAM), de diverses études intéressant la Communauté dans le cadre de l'adhésion à cet organisme,
- pour **55.000 €**, la contribution au Syndicat Mixte qui est en cours de création pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération messine,

En section d'investissement

- pour **4.000,00 €** (2.000,00 € en restes à réaliser et 2.000,00 € en propositions nouvelles) l'acquisition de logiciels pour le S.I.G.,
- pour **1.219,16 €** (en restes à réaliser), l'aménagement du giratoire de Moyeuve Grande (solde de l'opération).
- pour **210.000,00 € en restes à réaliser**, l'attribution de fonds de concours aux communes pour des aménagements d'entrées de villes ou de giratoires (Amnéville, Marange-Silvange, Montois la Montagne, Rombas et Sainte Marie aux Chênes),
- pour **199.017,42 €** la mise en œuvre de l'opération signalétique en partenariat avec les communes (**100.000,00 €** en fonds de concours attribués aux communes et **99.017,42 €** pour la signalétique propre à la Communauté de Communes),

4) Fonction 812 – Ordures ménagères (fonctionnement : pages 9 et 10 – Investis. page

Le total des inscriptions budgétaires de cette fonction :

- en section de fonctionnement : 5.341.900,00 €
- en section d'investissement : 5.498,42 € en restes à réaliser.
15.000,00 € en inscriptions nouvelles

Cette fonction regroupe toutes les dépenses relatives à la mise en œuvre de la collecte et du traitement des déchets ménagers, y compris la collecte sélective ainsi que la gestion de déchetteries.

Les principales d'entre elles sont les suivantes :

En section de fonctionnement

- **18.150,00 €** pour l'acquisition de composteurs,
- **5.300.000,00 €** pour la collecte et le traitement des déchets ainsi que pour la gestion des déchetteries,
- **1.000,00 €** pour l'entretien des points d'apport volontaire,
- **12.000,00 €** pour la réalisation de calendriers de collectes et la mise en œuvre de campagnes d'information.

En section d'Investissement

- **15.498,42 €** (498,92 € en restes à réaliser et 15.000 € en propositions nouvelles) pour l'acquisition de contenants (renouvellement),
- **5.000,00 €** en restes à réaliser pour la construction de la déchèterie de Moyeuve Grande (raccordement de l'éclairage),

Fonction 83 – Environnement (fonctionnement : pages 11 et 12 – Investis. page 8)

Cette fonction dont le total atteint

- en section de fonctionnement : 184.148,80 €
- en section d'investissement : 392.791,36 € en restes à réaliser

intègre

En section de fonctionnement

les dépenses relatives

- à l'entretien des délaissé du parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » et de la promenade des berges de l'Orne, pour un montant de **40.000 €**,
- à la réalisation d'une étude paysagère sur l'ensemble du territoire communautaire (solde) pour un montant de **28.410 €**,
- à l'élaboration d'une carte du bruit pour un montant de **28.000 €** (provision, le solde sera inscrit en même temps que l'inscription budgétaire des subventions qui ont été sollicitées pour cette opération),
- à la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'éoliennes pour un montant de **30.000,00 €**,
- à l'édition d'un guide sur les berges de l'orne, pour un montant de **18.238,80 €** (solde),
- au versement d'une contribution au Syndicat du « Billeron ». pour un montant de **32.000 €**.
- Au versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch dans le cadre du partenariat engagé avec cet E.P.C.I. pour l'entretien des pelouses calcaires, pour un montant de **15.000 €**.

En section d'Investissement

les dépenses relatives

- à l'aménagement des berges de l'Orne, à savoir
 - o **222.634,37 €** (en restes à réaliser 2007) pour la signalétique (une somme de 135.808,00 € étant inscrite en recettes au titre de la participation de la C.C.P.O.),
 - o **89.500 €** (en restes à réaliser) pour des travaux de finition
 - o **80.656,99 €** (en restes à réaliser) pour la mise en lumières dont 79.885,54 € pour la participation à verser à la C.C.P.O.),

Fonction 90 – Développement économique (fonction.: pages 13 et 14 – Investis. page 6)

Cette fonction dont le total atteint

- en section de fonctionnement : 111.950,00 €
- en section d'investissement : 950.344,67 € en restes à réaliser
560.000,00 € en inscriptions nouvelles

intègre l'ensemble des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de la politique de la communauté pour l'accueil d'activités industrielles, artisanales et commerciales avec, pour finalité, le développement de l'emploi sur l'ensemble de notre territoire, à savoir :

En section de fonctionnement

Les dépenses relatives

- à l'éclairage des parcs d'activités communautaires, pour un montant de **5.000,00 €**
- à l'entretien des parcs d'activités communautaires (entretien des espaces verts, de l'éclairage public, de l'assainissement, et des bâtiments), pour un montant de **32.500,00 €**,
- à la poursuite des procédures Z.A.C. « Ramonville » et « Champelle », pour un montant de **38.300,00 €** (solde),
- à la mise en place d'un club entreprises, pour un montant de **2.000,00 €**.

En section d'Investissement

- les crédits de paiement 2008 dans le cadre des autorisations de programme adoptées pour l'aménagement des parcs d'activités communautaires, à savoir :
 - o le parc d'activités communautaire « Belle Fontaine », pour un montant de **200.000 €**,
 - o le parc d'activités communautaire « Champelle », pour un montant de **360.000 €**,
- les restes à réaliser 2007 pour ces deux programmes, à savoir :
 - o le parc d'activités communautaire « Belle Fontaine », pour un montant de **359.262,74€**,
 - o le parc d'activités communautaire « Champelle », pour un montant de **518.540,89 €**,

ainsi que pour :

- o pour travaux de remise en état de l'éclairage public du parc d'activités communautaire « Deux Rivières », pour un montant de **70.492,43 €**, (restes à réaliser 2007),
- o pour la construction d'un centre d'accueil d'entreprises sur le parc d'activités communautaire « Belle Fontaine », pour un montant de **2.048,61 €** (solde).

RECETTES

Les recettes nécessaires au financement de l'ensemble de ces dépenses s'élèvent à **11.001.204,13 (7.526.657,82 € en section de fonctionnement**, dont 305.269,64 € de résultat antérieur reporté et **3.169.276,67 € en section d'investissement** dont 2.175.838,00 € en restes à réaliser, 664.940,24 € en excédent de fonctionnement 2007 capitalisé et 1.101.206,44 € en inscriptions nouvelles). Elles proviennent, pour partie, des dotations versées par l'Etat (dotation globale de fonctionnement, fonds de compensation de la T.V.A.,...) de subventions diverses, pour une autre partie, de la fiscalité et, pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, du recours à l'emprunt.

1°) DOTATIONS VERSEES PAR L'ETAT

1-1°) Dotation globale de fonctionnement

Une légère augmentation de notre coefficient d'intégration fiscale, due à l'augmentation du produit de la taxe professionnelle de zone, nous permet d'envisager une augmentation de notre dotation globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité).

Celle-ci devrait passer **781.565,00 €** en 2007 à environ **800.000,00 €** en 2008, soit une augmentation de 2,36 %.

1-2°) Fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

Les sommes provenant de ce fonds, naturellement affectées à la couverture des dépenses d'équipement, sont estimées à **78.487,10 €**.

Elles correspondent aux dépenses éligibles à ce Fonds inscrites au Budget 2008, tant en restes à réaliser qu'en opérations nouvelles, puisque les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre peuvent récupérer la T.V.A. l'année même où les investissements sont réalisés ainsi qu'au solde 2007 (dernier trimestre 2007)

2°) SUBVENTIONS DIVERSES

Seules les recettes correspondant à des subventions pour lesquelles une notification nous est parvenue ont été inscrites dans ce projet de budget, pour un montant total de **1.679.866,80 €** réparti comme suit :

- **503.464,82 €** en section de fonctionnement,
- **498.931,33 €** en section d'investissement (317.891,08 € en restes à réaliser et 181.040,25 € en inscriptions nouvelles).

La somme de **503.464,82 €** inscrite en **section de fonctionnement** (articles 74718, 7472, 7473, 7474 et 7478) correspond

- à deux subventions qui nous ont été attribuées par l'Etat
 - une pour la mission « suivi/animation » de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (A.N.A.H) pour un montant de 9.716,00 €,
 - l'autre, pour l'élaboration du plan paysage (DIREN), pour un montant de 4.744 € (solde de l'opération).
- à trois subventions qui nous ont été attribuées par la Région Lorraine
 - pour le financement d'un emploi d'agent de développement (5.000,00 €), dans le cadre de l'I.L.E. (solde).
 - pour la mise en œuvre d'une mission de suivi et animation du P.L.H. (6.650,00 €),
 - pour l'élaboration du plan paysage (8.020,00 €),
- à quatre subventions qui nous ont été attribuées par le Département de la Moselle,
 - pour l'acquisition de composteurs (4.420,00 €),
 - pour l'élaboration du plan paysage (9.022,50 €),
 - pour l'élaboration d'un observatoire de l'environnement (2.812,50 €),
 - pour l'édition d'un ouvrage sur la rivière « Orne » (15.127,00)
- aux participations financières des communes de Pierrevillers et de Sainte Marie aux Chênes pour l'élaboration de leurs P.L.U. (23.572,82 €),
- à la participation de la commune de Vitry-Sur-Orne pour l'acquisition de composteurs (4.380,00 €),
- aux soutiens accordés par « Eco-Emballages » pour la mise en œuvre de la collecte sélective, pour un montant de 410.000 €.

La somme de **498.931,33 €** inscrite en **section d'investissement** correspond

- à quatre subventions attribuées par la Région Lorraine pour un montant total de **162.261,66 €**, répartis comme suit :
 - **69.174,00 €** (35.000,00 € en restes à réaliser et 34.174,00 € en inscription nouvelle) pour l'opération « ravalement de façades),

- **22.125,00 €** (en restes à réaliser), pour l'aménagement des berges de l'Orne (signalétique),
 - **16.755,80 €** (en inscription nouvelle), pour l'aménagement des berges de l'Orne (tranches conditionnelles).
 - **24.222,86 €** (en restes à réaliser), pour l'aménagement des berges de l'Orne (mise en lumière),
 - **29.984,00 €** (en restes à réaliser pour la mise en œuvre du programme signalétique en partenariat avec les communes).
- à six subventions attribuées par le Département de la Moselle, pour un montant total de **290.065,37 €**, répartis comme suit :
- **5.570,00 €** (en inscription nouvelle), pour l'acquisition de matériel pour le S.I.G., dans le cadre de la P.A.D.T.M.,
 - **126.010,00 €** (95.136,89 € en restes à réaliser et 30.393,11 en inscription nouvelle), pour les travaux d'aménagement du parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » (voirie Est), dans le cadre de la P.A.D.T.M.,
 - **93.847,34 €** (en inscription nouvelle), pour les travaux d'aménagement du parc d'activités communautaire « Champelle » (extension des voiries), dans le cadre de la P.A.D.T.M.,
 - **4.543,00 €** (en restes à réaliser) pour les travaux de réhabilitation du parc d'activités communautaire « Deux Rivières », dans le cadre de la PADTM,
 - **26.550,00 €** (en restes à réaliser) pour l'aménagement des berges de l'Orne (signalétique), dans le cadre de la PADTM,
 - **33.545,03 €** (en restes à réaliser) pour l'aménagement des berges de l'Orne (mise en lumière), dans le cadre de la PADTM,
- à une subvention de l'Union Européenne (FEDER) pour un montant **de 46 604,30 €** (en restes à réaliser) pour l'aménagement des berges de l'Orne (tranches conditionnelles, piste « rive gauche », signalétique et mise en lumières).

Nous solliciterons, bien entendu, toutes les subventions qui sont susceptibles de nous être attribuées pour les opérations d'investissements prévues dans le cadre de ce budget. Mais, par prudence et afin de respecter les règles de l'Instruction Budgétaire M14, nous ne les inscrirons au budget que lorsque la décision d'attribution nous aura été notifiée.

3°) RECETTES DIVERSES

Des recettes diverses, pour un montant de **733.228 €**, ont, par ailleurs, été inscrites dans le cadre de ce projet de budget,

- **460.220,00 € en section de fonctionnement** qui correspondent,
 - A divers produits des services, pour un montant de **55.450 €**
 - à des produits de gestion courante pour un montant de **404.770 €** dont
 - 97.770 € de loyers du centre d'accueil d'entreprises,
 - 307.000 € pour la valorisation des déchets issus de la collecte sélective et des déchèteries,
- **273.008,00 € en section d'investissement** qui correspondent
 - Au produit de la vente d'un terrain à la Société « Trafinter » dans le parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » pour un montant de **138.000,00 €**.

- A un fonds de concours versé par la Communauté de Communes du Pays de l'Orne dans le cadre de l'aménagement des berges de l'Orne (signalétique, pour un montant de **135.808,00 €**.

3°) FISCALITE

3-1°) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Conformément aux dispositions issues de l'article 107 de la loi de finances initiale pour 2004, le Conseil Communautaire devra, comme l'an dernier, voter le taux et non plus le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

A taux constant ce produit pourrait être de l'ordre de **3.930.000,00 €**. Il s'agit là d'une estimation, les bases ne nous ayant pas encore été notifiées.

Il vous est donc proposé de maintenir le taux de la taxe à **10,39 %**.

3-2°) Fiscalité additionnelle

Compte tenu de l'ensemble des recettes énumérées ci-dessus et de la volonté de ne pas recourir à la mobilisation d'emprunts nouveaux pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, un produit fiscal global de **1.770.000 €** a été inscrit dans le projet de budget qui est soumis à l'assemblée communautaire.

Compte tenu de la progression prévisible des bases fiscales (revalorisation de 1,6 % décidée par le gouvernement pour l'ensemble des valeurs locatives et augmentation « physique » des bases), ce produit pourra être obtenu en maintenant les taux de la fiscalité additionnelle et de la taxe professionnelle de zone à leur niveau de 2007..

Ces taux resteront donc fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation	0,848 %
- Taxe sur le Foncier bâti	0,961 %
- Taxe sur le Foncier non bâti	4,720 %
- Taxe Professionnelle	0,841 %
- Taxe Professionnelle de Zone	12,34 %

5°) AUTOFINANCEMENT

L'excédent de la section de fonctionnement permettra de dégager un autofinancement (prélèvement et amortissements) de **772.708,01 €** :

- 467.438,37 € d'autofinancement propre à l'exercice,
- et 305.269,64 € d'autofinancement issu de l'excédent de l'exercice antérieur.

6°) EMPRUNT

L'équilibre de la section d'investissement pourra être obtenu sans avoir recours la mobilisation d'emprunts nouveaux.

Seul l'emprunt inscrit au budget primitif 2007 sera mobilisé.

M. LUCONI ajoute qu'en vertu des dispositions prévues par l'instruction sur la comptabilité des communes et des Etablissements Publics de Coopération intercommunale, à défaut de décision contraire, le budget sera réputé voté par chapitre.

M. LUCONI termine en précisant que : « Telles sont les caractéristiques essentielles du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2008 sur lequel l'assemblée communautaire est invitée à bien vouloir statuer. »

Le Président reprend la parole et demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. JUNG désire revenir sur le thème des « ordures ménagères » puisqu'elles représentent les $\frac{3}{4}$ des dépenses de fonctionnement : c'est la plus grosse dépense, c'est la compétence la plus importante actuellement exercée par la CCPOM.

Deux chiffres : en 2001 les ordures ménagères représentaient 31 600 tonnes ; en 2007 30 500 tonnes. C'est quasiment identique au point de vue importance.

Par contre, le coût, Monsieur le Président, 2 450 691 € en 2001 et 5 165 000 en 2007. Attention au taux de TVA car en 2001 il était de 19.6% et en 2007 de 5.5%. Histoire de voir un peu l'écart, c'est plus du double.

C'est ce que nous a amené les formules de révision, les marchés mal traités, et quand je disais qu'on pouvait faire l'économie de 500 000 €, « *je suis une marge de garantie importante* ».

Il faut savoir, Monsieur le Président, que vous m'aviez promis dernièrement que vous alliez m'associer à la négociation des futurs contrats, rien ne c'est passé. Je viens de découvrir tout à l'heure, que vous allez bientôt lancer des consultations pour des contrats qui sont arrivés à échéance au 31/10/2008.

Vous vous y prenez drôlement, Monsieur le Président, parce qu'une entreprise qui veut soumissionner, qui n'a pas les engins, ne pourra plus avoir les engins dans un délai aussi « court ».

Ou c'est de l'impuissance ou c'est de la connivence, peut-être involontaire, mais enfin je me pose des questions, d'autant plus, je rappelle, Monsieur le Président, que les ordures ménagères ont pris 22% « d'actualisation » en cinq ans, 4% la dernière année et je ne crois pas qu'au budget, on ait tenu compte de cette augmentation. Je ne crois pas que les tonnages, un jour augmenteront, parce qu'on voit que les tonnages se stabilisent depuis sept ans.

Et les déchèteries, par contre là, c'est le comble, 5.3% d'augmentation en un an, alors que ces marchés là ont été renégociés il y a deux ans avec des augmentations de 30%.

Alors, vous augmentez que de 4% la dépense des « poubelles » pour 2008, moi je n'y crois pas. On verra bien d'ailleurs.

Alors, on n'a pas été associé, on a fait un semblant de réunion à laquelle j'y ai travaillé. Je pensais qu'on allait reconsulter différemment, revoir les formules de révision, voir même le mode de contribution des habitants, parce que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, « y a rien » de plus injuste que ça, et vous le savez très bien Monsieur le Président. Rien est prévu en 2008, on ne changera rien, ceux qui ont la chance d'avoir construit dernièrement leur maison paieront beaucoup plus que ceux qui ont une maison depuis 20 ou 30 ans quelques soit le nombre d'habitants.

Ce que je constate également dans ce budget, c'est qu'il n'y a aucune compétence nouvelle. Bien on continuera, comme l'année dernière, aucune économie.

Je viens de parler des ordures ménagères, des indemnités, Monsieur le Président, « aller hop », on recommence. Vous êtes drôlement à cheval sur vos indemnités, Messieurs les vice-présidents, et Président. Le personnel, ça ne fait que croître et embellir, c'est bien.

Je veux dire, Moyeuve-Petite, Monsieur le Président, les impôts qu'ils paient à la CCPOM, en dehors de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ça revient à 10% des impôts que les gens paient pour leur commune.

Donc, aucune concertation, je regrette, aucune modification de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ça continue à augmenter.

Donc, vous comprendrez que moi, ce budget là, je le rejette.

Merci Monsieur le Président.

Le Président indique qu'il y aura plusieurs réponses.

M. CORRADI demande la parole et précise que le Compte administratif 2007 et le Budget Primitif 2008 parlent d'eux-mêmes, on l'a vu. Donc, ce n'est pas par hasard que tout le monde le vote sauf deux abstentions. Donc bon bilan, bon budget, donc bonne gestion. Il faut le souligner, puisque c'est notre dernière réunion plénière, et qu'on le doit à notre quasi-consensus, consensus qu'on a réussi à obtenir. Nous sommes tous d'horizons divers, il y a beaucoup de personnalités assez fortes ici, et malgré tout et peut-être grâce à cela, en partie, nous avons réussi à mener la barque de manière assez exemplaire.

Oui, Fernand, il faudra développer des compétences, mais ça c'est pour le « prochain » mandat, on l'a déclaré d'emblée.

Et cette bonne santé financière, et cette belle réussite politique, pourquoi est-ce que je dis « belle réussite politique » parce qu'elle creuse les appétits, on l'a vu dans la presse notamment, et même ceux qui ont les dents usées, ils sont là pour mordre dans cette belle chair que nous sommes.

Merci Monsieur le Président.

M. JUNG reprend la parole. Très rapidement, puisque Luc CORRADI vient de m'appeler « Fernand », en principe ce sont les très familiers avec moi qui m'appelle Ferdinand, puisque je m'appelle Ferdinand ; donc il est tellement familier avec moi, mon cher Luc, que je veux simplement te dire que j'ai lu récemment dans un « papelard » qui annonce ta candidature au Conseil général, tu fais la partie très belle à Robert PIERON. Alors si vous avez si bien travaillé, je pense que la Commission Economique c'est aussi M. DIEDRICH, c'est aussi M.SERREDSZUM, mais t'as parlé surtout de Robert PIERON, c'est « vachement » bien, ça m'aurait un tout petit peu intéressé que t'en parles.

Le Président reprend la parole et indique que l'on ne va pas entrer dans ces débats. C'est vrai que toute la Commission Economique est à associer à ce travail, et je pense également que tous les membres qui composent la commission sont à féliciter.

Juste deux ou trois points après cette attaque en règle. Elle ne me surprend pas. Pas de nouvelles prestations, j'avais bien dit que le budget serait un budget classique, et qu'au cours du mandat 2001-2008, il n'y aura pas de prestation nouvelle. Je redis ce que j'ai déjà dit et redit, les nouvelles équipes mettront peut-être des prestations nouvelles en place, je ne sais pas, peut-être au niveau de la petite enfance ou d'autres secteurs. Mais il faudra qu'en face elles mettent les recettes. Je crois qu'on ne peut pas vivre à crédit et qu'à partir de là, moi je n'ai aucun problème à parler du financement. Il s'agit simplement de dire : « si on fait cette prestation, il y a ce financement à prévoir ». Et vu la conjoncture actuelle au niveau de la sidérurgie, je vous rappelle que notre fiscalité additionnelle est

basée aussi sur la TP et nous risquons d'avoir un « coup d'accordéon » financier d'ici deux trois ans. Je crois qu'il ne faut pas se leurrer et donc sur ce point là, je crois qu'il faut être vigilant, je n'ai pas dit prudent, j'ai dit vigilant sur les recettes.

L'autre point sur les ordures ménagères. On associe évidemment la Direction Régionale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des fraudes. Nous sommes tous aller voir la DGCCRF qui nous a confortés dans notre mode de calcul. On va les associer. Si on a lancé la procédure 6 mois à l'avance, c'est que la procédure est longue et que j'ai acquiescé à la demande de l'administration qui ne se voyait pas dans les trois ou quatre derniers mois, à lancer une telle consultation.

Alors dire que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères effectivement est injuste, c'est une option, je redis ce que j'ai toujours dit sur la solidarité générationnelle, je pense que des familles qui ont deux, trois ou quatre enfants méritent aussi qu'on s'occupe d'elles, et qu'elle ne paient pas « plein pot » par rapport à des familles qui ont un enfant ou qui sont un ou deux par foyer. Je pense que ça fait partie de la solidarité générationnelle surtout lorsque les pouvoirs publics essayent de prendre des mesures pour accroître la natalité et assurer les retraites.

Pour les déchèteries, je dis et redis ce qu'on a fait. Quand nous sommes arrivés en 2001, et c'est le moment de faire un bilan, il n'y avait pas d'harmonisation ni des méthodes de collecte (pas de tri sélectif), ni des modes de collecte (régie, concession de services public, syndicat), ni des déchèteries. Alors c'est vrai que pour les déchèteries, le coût est passé de 300 000 € à 1 000 000 € mais ça veut dire que ça marche et c'est là le coût véritable du développement durable.

Alors c'est vrai que cela représente 47% du budget mais l'aménagement des zones représente aussi 32% du budget et que ça monte en puissance, et cette montée en puissance va permettre de rentrer des TP et donc de la fiscalité additionnelle pour les prestations futures.

Et j'avoue que, dans le contexte actuel, avoir créé près de 600 emplois entre 2001 et 2007 vu la conjoncture difficile sur la vallée de l'Orne à l'heure actuelle, c'est plutôt un signe positif pour la CCPOM.

Voilà tout ce que je tenais à dire, et je pense qu'effectivement nous avons fait un travail de fond et que, pour l'avenir, ce travail a été fait, le socle et là, il s'agira à nos successeurs de bâtir le reste, c'est-à-dire « les plus » qu'ils pourront mettre au niveau de la Communauté. Et, je suis comme vous, je souhaite un maximum de prestations, mais en face, il faut les financements adéquats et ne pas vivre à crédit. Après chacun se déterminera en fonction des idées qui les animent et des fonctions qu'ils occuperont.

Et je rappelle que notre objectif commun était d'atteindre « 1% » en taxe d'habitation à la fin de mandat en 2007, on n'y est pas parvenu parce que le Conseil a estimé qu'il ne fallait pas atteindre ce but fixé en commun.

Ce budget a donc été conçu sur ces critères là, en tenant compte des aspirations des uns et des autres, mais comme l'a dit M. CORRADI, il s'agissait d'être le plus consensuel possible pour avancer, sinon nous risquions quelques déboires, bref d'être unis sur l'essentiel et divisé sur l'accessoire. Je crois que cet objectif a été atteint.

Le Président demande ensuite au Conseil communautaire de bien vouloir passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 2 voix « CONTRE » et 43 voix « POUR »,

- DECIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

- ADOPTE le Budget Primitif 2008 qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - En section de fonctionnement : 7 831 927.46 €
 - En Section d'investissement : 3 941 984.68 €.

POINT N° 5 – Délibération 2008-05– Fiscalité Additionnelle – Détermination des taux

Le Président rappelle que pour assurer l'équilibre du Budget Primitif 2008 il est nécessaire de fixer, comme suit, le taux de chacune des 4 taxes :

- Taxe d'Habitation :	0,848 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	0,961 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti	4,720 %
- Taxe Professionnelle	0,841 %

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir se prononcer quant à l'application de ces taux.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer comme suit le taux de chacune des quatre taxes :
 - - Taxe d'Habitation : 0,848 %
 - - Taxe sur le Foncier Bâti 0,961 %
 - - Taxe sur le Foncier non Bâti 4,720 %
 - - Taxe Professionnelle 0,841 %

POINT N° 6 – Délibération 2008-06– Taxe professionnelle de Zone – Détermination du taux

Le Président rappelle que, par délibération en date du 26 juin 2001, le Conseil de Communauté a décidé d'instaurer, à partir de l'exercice 2002, une Taxe Professionnelle de Zone sur les zones d'activités communautaires suivantes :

- Zone artisanale de la Vallée de l'Orne (sise sur le territoire des communes de Moyeuve Grande et Rosselange), maintenant parc d'activités communautaire des "Deux Rivières",
- Zone d'activités "Belle Fontaine" (sise sur le territoire des communes de Clouange, Rosselange et Rombas), maintenant parc d'activités communautaire "Belle Fontaine",
- Zone d'activités "Sainte-Marie" (sise sur le territoire de la Commune de Sainte Marie aux Chênes), maintenant parc d'activités communautaire "Champelle".

Il est proposé de fixer le taux de cette taxe à 12,34 % pour l'année 2008.

Le Conseil de Communauté est invité à se prononcer à cet effet.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, par 2 voix « CONTRE » et 43 voix « POUR »,

- DECIDE de fixer le taux de la Taxe professionnelle de zone à 12.34% pour l'année 2008.

POINT N° 7 – Délibération 2008-07– Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères – Détermination du taux

Le Président rappelle que conformément aux dispositions issues de l'article 107 de la loi de finances initiale pour 2004, le Conseil Communautaire doit voter le taux et non plus le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

A l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 17 décembre 2007, l'Assemblée Communautaire a émis le souhait que le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères soit maintenu au même taux qu'en 2007.

Il est donc proposé de fixer ce taux à 10,39 % pour l'année 2008.

Le Conseil de Communauté est invité à se prononcer à cet effet.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, par 2 voix « CONTRE » et 43 voix « POUR »,

- DECIDE de fixer le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10.39% pour l'année 2008.

POINT N° 8 – INFORAMTION ET COMMUNICATION

POINT N° 8-1 - COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président donne communication des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 20 avril 2001 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

SEANCE DU 14 JANVIER 2008	
2008-01	Convention avec l'EPFL – Achat de terrains appartenant à la Société ARCELOR REAL ESTATE France (friche industrielle située sur le territoire des communes d'Amnéville et de Rombas)
2008-02	PAC Belle Fontaine – CAE – Mise en location du local n°4 Sté « EURO FILTECH », 30 Rue du Canal à Hauconcourt, en vue du transfert provisoire de son activité, et pour un loyer d'un montant de 1 385.00€/mois
2008-03	PAC Belle Fontaine – Cession d'un terrain d'une superficie d'environ 2500m ² à la société THERMIMAT, 51 Rue Louis Jost à GANDRANGE, au prix de 23,00 € H.T. le m ²
2008-04	Elaboration du plan de prévention des risques miniers des communes d'Amnéville (Malancourt-la-Montagne), Clouange, Rombas et Rosselange – Avis du Bureau communautaire
2008-05	Octroi de subvention à la Société « Moselis » 3 Rue de Courcelles à METZ, dans le cadre du dispositif d'aide au surcoût foncier, l'une de 13.095,00€ pour l'opération située « rue Wagner » à Rombas, et la seconde de 29.592,00€ pour l'opération située « ZAC de Jaumont » à Roncourt,

SEANCE DU 13 FEVRIER 2008	
2008-06	Opération Ravalement de façades – Demande de subvention auprès de la Région Lorraine
2008-07	Opération Ravalement de façades – Mission de Suivi et Animation - Demande de subvention auprès de la Région Lorraine
2008-08	Opération Ravalement de façades – Versement de subventions pour un montant de 2 745 € à la charge de la CCPOM et de 915 € à la charge de la Région Lorraine
2008-09	Passation d'un marché d'études relatif à l'élaboration des cartes de bruit, avec la société SPC ACOUSTIQUE, à MONTIGNY LES METZ, pour un montant de 55 565.00€ HT
2008-10	Passation d'un marché pour la réalisation de l'étude de faisabilité en vue du développement éventuel de parcs éoliens sur le territoire communautaire, avec la société INGEROP Conseils et Ingénierie à METZ, pour un montant s'élevant à 14 830.00€ HT
2008-11	Emploi d'agent de développement – Modification de la rémunération
2008-12	Création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe et d'un emploi d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe
2008-13	Fonds de solidarité pour le Logement – Substitution de la CCPOM aux communes membres dans le versement de leurs contributions auprès de ce fonds
2008-14	Collecte des déchets ménagers - Renouvellement des marchés pour les lots « collecte des déchets ménagers », « collecte sélective », et « traitement de la collecte sélective », et Choix de la procédure de l'appel d'offres ouvert, avec allotissement, comme procédure de consultation en vue de ce renouvellement.
2008-15	Traitement des DEEE – Modification de la décision du Bureau communautaire du 10/12/2007 - Passation d'une convention avec la société ECO-SYSTEMES, afin d'assurer le traitement des DEEE, au lieu et place de la S.A.S. « ECOLOGIC » qui n'est plus en mesure d'assurer cette prestation

POINT N° 8-2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT.

Le Président donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément à la délibération du 20 avril 2001 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

POUR L'ANNEE 2007

N°	DATE	OBJET
2007-31	18/12/07	Attribution du marché – Assurances CCPOM Lots 1-2-3 à la S.M.A.C.L. à NIORT
2007-32	19/12/07	Passation d'un contrat de prêt pour un montant global de 1 650 000 € avec la Société DEXIA CREDIT LOCAL pour une durée globale de 15 ans et 7 mois et subdivisé en deux tranches respectivement de 800 000€ et 850 000€

POUR L'ANNEE 2008

N°	DATE	OBJET
2008-01	18/01/08	Convention RMI Assistance Matérielle et Système pour les deux serveurs WINDOWS de la CCPOM
2008-02	06/02/08	Convention de partenariat avec la Fédération des groupes folkloriques de Moselle à l'occasion du Festival folklorique lorrain à Montois-la-Montagne, avec une participation financière de la CCPOM de 1500€
2008-03	14/02/08	Convention de partenariat avec l'association du « semi-marathon intercommunal de la vallée de l'Orne » sise à Rosselange, avec une participation financière maximum de la CCPOM de 3 000€

POINT N° 9 – Délibération 2008-08– Projet de fermeture de l'aciérie électronique et du train à billettes d'ARCELOR MITTAL GANDRANGE – Motion de soutien

Le Président rappelle, que l'annonce faite, le mercredi 16 janvier 2008 au Comité d'Etablissement du Groupe « ARCELOR-Mittal », a confirmé le souhait de ce groupe sidérurgique d'arrêter les deux outils de production que sont l'aciérie électrique et le train à billettes de Gandrange.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle tient, par cette motion, à affirmer sa pleine et entière solidarité aux sidérurgistes dont l'emploi est menacé directement (595 emplois sur 1008) et indirectement (intérimaires et personnes employées par les entreprises de sous-traitance).

Cette annonce brutale qui signe à très court terme l'arrêt total du site de Gandrange et fait craindre du même coup l'accélération de la condamnation de la filière chaude déjà en sursis, choque et révolte tous les salariés et une grande majorité des habitants de notre territoire.

Elle est une aberration au monde du travail en même temps qu'une aberration économique totale quand la forte demande d'acier dans le monde est en constante progression et que son niveau de prix est favorable.

Elle relève de l'hypocrisie quand elle est faite par le premier groupe mondial de la sidérurgie dont Gandrange est une des filiales les plus modernes et dont les produits sont à haute valeur ajoutée. Ce qui n'aurait pas dû exonérer, au contraire, son propriétaire d'y faire les investissements nécessaires après l'avoir acquise au franc symbolique en 1999.

Le conseil communautaire s'indigne donc face à ce projet néfaste qui porte un nouveau coup dur à l'emploi dans une vallée et L'annonce faite, le mercredi 16 janvier 2008 au Comité d'Etablissement du Groupe « ARCELOR-MITTAL », a confirmé le souhait de ce groupe sidérurgique d'arrêter les deux outils de production que sont l'aciérie électrique et le train à billettes de Gandrange.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle tient, par cette motion, à affirmer sa pleine et entière solidarité aux sidérurgistes dont l'emploi est menacé directement (595 emplois sur 1008) et indirectement (intérimaires et personnes employées par les entreprises de sous-traitance).

Cette annonce brutale qui signe à très court terme l'arrêt total du site de Gandrange et fait craindre du même coup l'accélération de la condamnation de la filière chaude déjà en sursis, choque et révolte tous les salariés et une grande majorité des habitants de notre territoire.

Elle est une aberration au monde du travail en même temps qu'une aberration économique totale quand la forte demande d'acier dans le monde est en constante progression et que son niveau de prix est favorable.

Elle relève de l'hypocrisie quand elle est faite par le premier groupe mondial de la sidérurgie dont Gandrange est une des filiales les plus modernes et dont les produits sont à haute valeur ajoutée. Ce qui n'aurait pas dû exonérer, au contraire, son propriétaire d'y faire les investissements nécessaires après l'avoir acquise au franc symbolique en 1999.

Le conseil communautaire s'indigne donc face à ce projet néfaste qui porte un nouveau coup dur à l'emploi dans une vallée et une région déjà fortement marquées par les restructurations successives dans la sidérurgie.

Il estime qu'avec près de 8 milliards d'euros de bénéfices nets et près de 2 milliards d'euros versés aux actionnaires, le Groupe « ARCELOR-MITTAL » a les moyens pour apporter l'aide nécessaire à son entité lorraine et lui permettre de parvenir à une parfaite maîtrise de son outil de production de Gandrange et de faire fonctionner à plein régime cet outil performant qui, depuis le rachat par le

Groupe « MITTAL » et avant l'OPA de « MITTAL STEEL » sur « ARCELOR », a été présenté comme une vitrine technologique et sociale.

Ces moyens de production sont toujours présents et demandent simplement une mise à niveau technique moyennant de faibles investissements au niveau du groupe mondial et la définition d'une politique de gestion des ressources humaines adaptée, notamment en matière de formation professionnelle.

Après débat, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

ENCOURAGE donc l'intersyndicale D'ARCELOR-MITTAL à bâtir un contre-projet industriel fort, ambitieux, mettant les hommes au centre du dispositif et créant les conditions des investissements à consentir,

APPELLE Monsieur MITTAL à geler sa décision de fermeture et à prendre les décisions techniques et financières **indispensables** pour pérenniser ce site,

APPELLE l'Etat et son Gouvernement à agir sur ce dossier afin de pérenniser véritablement l'emploi industriel en Lorraine en général, et à GANDRANGE en particulier,

conscient que seule une mobilisation des plus fortes et des plus déterminées peut empêcher la désindustrialisation et le déclin de notre région, **REAFFIRME** sa solidarité pleine et entière avec les sidérurgistes et sa volonté de s'impliquer par tous les moyens pour garantir l'avenir du Site « ARCELOR MITTAL » de GANDRANGE et de tous ses emplois,

et **DECIDE** d'accorder une subvention de 2 000 € à l'intersyndicale d'ARCELOR MITTAL GANDRANGE afin de lui permettre de faire face aux dépenses engagées pour mener à bien ses actions.

Le Président poursuit en indiquant : « qu'il s'agit du dernier acte fort et symbolique de notre mandature 2001-2008 ». Il précise qu'il lui est apparu important de terminer sur un consensus de « l'emploi et de l'usine de Gandrange Amnéville d'ARCELOR MITTAL ». Et, il remercie l'assemblée pour cette mandature qui a été la mise en place de la Communauté de communes. Enfin, il termine en ajoutant que : « la colonne vertébrale, le socle est bâti ; il reste maintenant à parfaire ces différents rouages et je pense que l'avenir peut être envisagé avec une certaine dose de réalisme, de lucidité et de courage. Voilà ce que je tenais à vous dire ».

Le Président demande si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose.

M. MATELIC demande la parole :

« Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, Chers collègues,

Si j'ai tenu, ce soir, à prendre la parole lors de ce conseil communautaire, dernier du mandat, c'est que je sens bien, ici ou là, que s'expriment encore quelques réticences sur le sujet de l'intercommunalité, y compris chez les Rosselangeois, alors même que cette question n'a jamais véritablement suscité de polémique.

Et il est vrai que les critiques portant sur l'empilement des strates administratives dans notre pays, sur les dysfonctionnements relevés dans certaines structures intercommunales, ou bien encore sur le «déficit démocratique», lié au mode de désignation des élus intercommunaux, finissent par porter, et ne contribuent pas à la popularité de ces regroupements de communes dans une logique de mutualisation des coûts.

Pourtant, je crois profondément que l'intercommunalité peut, d'une part, permettre de rééquilibrer l'organisation émiettée de l'Administration française et, d'autre part, satisfaire aux exigences de modernisation de nos institutions et au besoin de proximité exprimé par les citoyens. Par ailleurs, j'y vois un bon moyen de promotion d'une réelle égalité entre nos territoires.

Encore faut-il que soient assurées la cohérence de l'action et la maîtrise des finances. C'est ce que nous avons fait, ici, en veillant, de plus, à construire une véritable intercommunalité de projets, ayant constamment à l'esprit cette phrase :

« Il n'y a pas de territoire sans avenir, il n'y a que des territoires sans projets ».

Voilà pourquoi, près de 7 ans après notre « mariage de raison » avec tous nos voisins, nous pouvons tous ensemble nous vanter de pouvoir présenter un bilan plus que satisfaisant. Cette structure intercommunale a su organiser différemment notre avenir en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique, de déchets, de mise en valeur et de protection de l'environnement ou encore de logement.

Bien entendu, cela ne s'est pas fait tout seul, quelquefois même avec des tensions, cette structure faisant penser, à certains moments, à un conglomérat de communes plutôt qu'à une vraie communauté.

Mais aujourd'hui, grâce à une bonne répartition des responsabilités et la définition d'objectifs aussi clairs qu'ambitieux, je pense que nous sommes dans la bonne voie pour affronter sereinement l'avenir de notre territoire ; les bases sont posées, la volonté est là et j'espère qu'elle sera toujours là.

Je me bornerai aussi à rappeler que notre commune, de taille modeste et peu gâtée d'un point de vue des recettes fiscales (heureusement, nous nous rattrapons largement avec notre cadre de vie et notre convivialité), a bien sûr profité au même titre que les 12 autres communes de ce regroupement.

J'évoquerai aussi, de manière très brève, l'avenir de la CCPOM, notre projet de territoire, l'extension éventuelle de nos compétences que seule une synergie de tous les acteurs pourra mettre en œuvre.

Voilà, chers collègues, ce sur quoi je voulais insister au moment de dresser un premier bilan, plus qu'encourageant, de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

Avant de clore mon intervention, je voudrais encore réaffirmer avec vigueur que l'intercommunalité représente assurément l'élément structurant de notre territoire et qu'à ce titre, nous avons le devoir de mieux expliquer son fonctionnement et ses avantages, sans cacher nos éventuelles difficultés, en toute transparence. C'est à ce prix qu'elle sera mieux reconnue et appréciée.

Je terminerai en remerciant le Président et son Bureau, les Conseillers Communautaires ainsi que l'ensemble du personnel pour le travail effectué durant ce mandat.

Merci de votre attention ! »

Le Président indique qu'il va clore cette séance sur une ou deux réflexions qui lui sont personnelles puisque c'est une fin de mandat.

« J'ai appris en essayant de diriger cette communauté, qu'il fallait parfois combattre son tempérament, plus ou moins combatif, et que l'on pouvait réussir une communauté de communes que si l'on prenait en compte les opinions et les idées des autres, et c'est parfois aller contre son tempérament. Je pense que mettre de l'huile dans les rouages, est une attitude qui permet d'avancer.

Il faut que ce soit un accord « gagnant/gagnant », petite ou grande commune, commune rurale ou urbaine, et que si les unes ou les autres ont l'impression qu'il y a des disparités, l'important est de rester unis sur l'essentiel et divisé sur l'accessoire. »

Le Président donne la parole à M. LUCONI qui souhaite faire une intervention.

M. LUCONI indique que, comme il l'avait précédemment annoncé, il ne se représentera pas à Rosselange. Il précise qu'il s'agit donc pour lui de sa « dernière séance », et souhaite à cet effet remercier avant toute chose l'ensemble du personnel, à savoir M. LOGNON et son équipe, pour son efficacité et sa neutralité, mais également l'ensemble des délégués communautaires pour avoir voté à la quasi-unanimité l'ensemble des points soumis à leur approbation.

Le Président reprend la parole et adresse à son tour ses remerciements à M. LUCONI, pour le travail fourni en qualité de Vice-président en charge des Finances et du Personnel, ainsi qu'aux élus et au personnel de la CCPOM.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 h 30.